

La politique de l'eau intéresse les citoyens et les élus !

Une trentaine de personnes "seulement" mais de nombreux élus puilborains ainsi que Suzanne Tallard, députée de la 2^{ème} circonscription de la Charente-Maritime et Benoît Biteau, vice-Président de la région Poitou-Charentes et membre du bureau du comité de bassin Adour-Garonne ont participé jeudi 23 avril à la réunion publique organisée salle Filippi par l'association "Puilboreau active et participative" avec l'aide de CEP 17 et le soutien de Noées et de l'association de consommateurs de la CGT, "INDECOSA", sur le thème : "L'eau, un droit pour tous".

"Gouttu"

Après avoir dressé l'historique du système de l'eau sur notre territoire, la complexe situation actuelle a été évoquée grâce à "Gouttu", personnage principal d'un album écrit au nom de CEP 17 pour servir de support pédagogique à la vulgarisation militante des connaissances sur le système de l'eau en nord Aunis.

Une gestion publique pour faire baisser la facture

Le débat a pu ensuite s'engager à partir des propositions de CEP 17 pour une meilleure gestion publique de l'eau et pour que son prix, assumé par les usagers, s'accorde enfin avec la définition-consensuelle : "L'eau n'est pas une marchandise mais c'est un bien commun indispensable à la vie !" :

- Gestion unifiée, publique et démocratique, de la production à la distribution et au traitement des eaux usées, sous la forme d'une régie.
- Premiers mètres cubes gratuits à la consommation, impliquant la suppression de l'abonnement.
- Facturation progressive : moins on consomme, moins on paye.
- Participation institutionnalisée des usagers à la politique de l'eau et à sa gestion.

La gestion publique est toujours moins chère

Devant le constat du moindre coût (en moyenne baisse de 30%) obtenu à chaque remunicipalisation des services de l'eau, en France ou à l'étranger (94 en France et 235 dans le monde depuis 15 ans), une forme de consensus s'est dégagé parmi les participants à la réunion sur la nécessité d'une gestion publique et démocratisée et d'une tarification « sociale ».

Une échelle en débat

Le débat s'est ensuite prolongé sur la définition du périmètre souhaitable pour une gestion efficace techniquement et démocratique : l'échelle de la CDA de La Rochelle, celle du Nord-Aunis, celle du département de la Charente-Maritime, ou même celle de la France entière ont été envisagées.

Autrement dit, faut-il choisir pour assiette d'une future régie le territoire de la CDA de La Rochelle (en acceptant aussi les communes des alentours éventuellement intéressées) ? L'avantage en serait de conserver une gestion de proximité, plus à même donc de concerner directement ses usagers. Une nouvelle régie serait alors à implanter pour succéder à la Saur, actuelle société privée bénéficiaire de la délégation de service public (ou suffirait-il d'étendre la régie municipale rochelaise ?).

Vaut-il simplement mieux intégrer le syndicat départemental existant (c'est ce qu'ont fait les communes adhérentes de l'ex-syndicat de La Rochelle-Nord) et utiliser la RESE comme régie publique ? À cette taille départementale, la régie aurait évidemment plus

de moyens financiers. D'autre part, le prix uniforme de l'eau dans le département assure une solidarité utile. Néanmoins, la dilution dans un organisme de gestion comme le syndicat départemental, qui compte plusieurs centaines de communes avec 543 délégués, pose de nombreuses difficultés de représentativité des communes. Le témoignage de Patrick Bouyer, élu d'Aytré et son représentant auprès du syndicat départemental a été éloquent : il est bien difficile aux élus de se faire entendre dans un tel cadre. Quant aux citoyens usagers, on n'en parle même pas ! Remarquons que même dans le cas d'une gestion à l'échelle départementale, des subdivisions administratives ont été d'ores et déjà créées (par la RESE) pour tenter de satisfaire au mieux des besoins de proximité.

Nationalisation ?

Faut-il en passer plutôt par la nationalisation des services de l'eau ? Si l'eau est un bien commun, il est en effet évident qu'il devrait être la propriété ou au moins l'apanage de toute la nation. Les bénéfices exorbitants réalisés par les trois grandes compagnies d'eau (Véolia, Suez et la Saur) sont tout à fait illégitimes. Créer un grand service public national de l'eau permettrait d'agir pour un autre financement de l'eau et de l'assainissement et de faire jouer la solidarité nationale pour un tarif unique tout en contribuant au financement des premiers m³ vitaux et gratuits. Mais l'eau doit rester une compétence locale et ce service national devrait donc être décentralisé dans des structures gestionnaires de proximité seules susceptibles d'assurer une démarche démocratique.

Qualité de l'eau

Plutôt que de payer la dépollution de l'eau, ne vaudrait-il pas mieux éviter cette pollution à la source en favorisant un système d'exploitation agricole vertueux ? Les efforts entrepris localement pour protéger les captages sont bien loin d'être à la hauteur des nécessités. Ce sont les bassins captants entiers qu'il faudrait protéger et pas seulement quelques hectares au droit des captages. Pourtant, des exemples existent et celui de Munich a été évoqué entre autres par Benoît Biteau. Là, en favorisant l'agriculture biologique sur une vaste échelle, on a pu réduire la pollution de l'eau de façon drastique pour un coût bien moindre.

Un programme chargé pour CEP 17

D'autres réunions d'information sont prévues par CEP 17 dans les autres communes de la CDA de la Rochelle, comptez sur nous pour vous en tenir informés.

CEP 17 a accepté l'invitation à participer aux ateliers de réflexion sur l'eau diligentés par la CDA de La Rochelle dans un avenir que nous espérons le plus proche possible pour étudier le système de l'eau sur notre territoire.

Quant à l'association locale puilboraine à l'initiative de la réunion du 23 avril (Puilboreau active et participative), elle ne compte pas s'en tenir là et son prochain thème de réunion citoyenne sera celui de l'agriculture moderne et bénéficiera de la présence de Benoît Biteau.